



**LES PROBLÈMES LIÉS À L'EXTRACTION DES RESSOURCES
NATURELLES AU TOGO :**

**LE CAS DES PHOSPHATES DE HAHOTOÉ-KPOGAMÉ ET DES CALCAIRES DE
TABLIGBO AU SUD TOGO**

Par : Dr. Yao AGBOSSOUMONDE

**Maître de Conférences à la Faculté des Sciences (FDS) / Géologie à
l'Université de Lomé-Togo**

E-mail : yagboss@tg.refer.org

INTRODUCTION

Le développement économique du Togo est basé sur l'exploitation des ressources naturelles et surtout celles minières. Cependant l'exploitation se fait aux dépens de l'environnement physique et social d'où la nécessité de réorienter cette exploitation. Nous présenterons dans un premier temps, un inventaire très exhaustif des ressources minières du Togo en mettant l'accent sur leur place dans le développement économique du Togo et, dans un deuxième temps, des conditions d'extraction de ces ressources et les problèmes liés à leur exploitation.

Le Togo dispose de ressources minérales mais nous allons nous baser plus particulièrement sur les cas des phosphates et des calcaires du Sud Togo dont l'exploitation occupe une part très importante dans le PIB du pays.

I – LA PLACE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TOGO

Le manque ou l'abondance de ressources naturelles avait une grosse incidence sur le développement d'un pays ; aujourd'hui, le fait d'être richement doté n'est pas le facteur le plus déterminant de réussite à cet égard.

Comme beaucoup d'autres pays dans le monde, le Togo dispose d'importantes ressources minières. Nul ne saurait nier l'apport inestimable de l'exploitation de ce minerai à l'économie togolaise.

Le pays posséderait du pétrole en offshore et aussi du marbre, des attapulgites, du manganèse, du calcaire, du fer, de la tourbe, de l'or, de l'uranium, mais surtout un très important gisement de phosphates qui représente plus de 40 % des recettes d'exportation. Cette ressource naturelle contribue selon des chiffres officiels, à hauteur de 40% au PIB du pays qui est d'ailleurs le cinquième producteur mondial de phosphates. Mais, comble du malheur, elle est devenue le cauchemar des populations des zones minières.

A – Bref inventaire des ressources naturelles minières

1 – Région maritime

Dans la région maritime, le bassin sédimentaire côtier regorge les principales minéralisations dont les phosphates et les calcaires.

La prospection du minerai des phosphates a débuté en 1952. Le gisement s'étend depuis la zone d'Avéta jusqu'à celle de Dagbati et interrompu par la vallée du Haho. La décision d'exploiter le gisement prise en 1957, a été suivie par la création de la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (CTMB), nationalisée en 1974, puis appelée Office Togolais des Phosphates (OTP) en 1980. Les réserves sont estimées à plus de 80 MT.

Les calcaires se situent à Tabligbo et à Tokpli et les réserves sont estimées à plus de 175MT. Le gisement est exploité par la CIMAO (Ciments d'Afrique de l'Ouest) pour la fabrication du clinker et depuis par WACEM (West African Cement).

On peut citer d'autres minéralisations inexploitées telles que les argilites à attapulгите dans le secteur d'Avéta, les tourbes à Agouégan.

2 – Région des plateaux

Un certain nombre d'indices minéralisés ont été reconnus. Parmi les principaux, on peut citer le cuivre, le nickel, le chrome et l'aluminium dans le massif Agou; la chromite dans les monts

Haïto; de l'or alluvionnaire dans les formations métasédimentaires de l'unité structurale de l'Atacora.

Parmi les substances utiles non métalliques, il faut citer le gisement de marbre dolomitique de Gnaoulou, découvert en 1907 et étudié en 1967 par Dempster. Il a été exploité par la SOTOMA. Les réserves sont estimées à 430.000 tonnes par mètre de profondeur.

3 – Région centrale

Des indices polymétalliques à Pb-Cu-Zn-Au minéralisés en sulfures et en or sont signalés à Agbandi. On signale des phosphates et des chapeaux de fer à Pagala et des indices de cuivre-nickel-chrome, de bauxite et d'uranium associés aux massifs basiques et ultrabasiques mais à teneur faible.

4 – Région de la Kara

Les minéralisations reconnues dans la région sont :

- l'uranium dans le secteur de Niamtougou,
- du fer sous forme d'hématite (45% de fer) à Bandjéli et qui est actuellement exploité et dont les réserves sont estimées à 500MT
- des phospharénites à Bassar
- des indices métalliques de cuivre, nickel et chrome dans le massif Kabyè
- de l'or alluvionnaire en indice dans les formations métasédimentaires de l'unité structurale de l'Atacora (environ 20 tonnes)

5 – Région des savanes

Aucune exploitation à caractère industriel n'est connue, mais toutefois on peut citer des indices de manganèse à Nayéga au sud-est de Dapaon et localisé au sommet des grès et de la barytine à Natongou et Nagbéni avec un potentiel de 60.000 tonnes.

B – La place des ressources naturelles dans le développement économique du Togo

Le Togo dispose de ressources minérales parmi lesquelles des gisements métallifères mono et polymétalliques (Zn, Cr, Pb, Cu, Ag, Ni etc.), des pierres précieuses exploitées de façon artisanale (diamant, or) et des minéraux radioactifs (U, Th). Le phosphate, le calcaire, la dolomie cristalline et les matériaux de constructions constituent l'essentiel des produits miniers actuellement exploités dans le pays. Très récemment, l'exploitation des hématites (oxyde de fer) de Bandjéli a débuté. D'autres minéralisations de chromite (Farendè, Kara), de manganèse (Nayega, Tone) et de bauxite (Agou, Kpalimé) constituent des réserves potentielles pour le pays.

Le Gouvernement s'est engagé à mettre en valeur d'autres gisements de matières premières dont l'étude est arrivée au stade de faisabilité ou de certification. Il s'agit, entre autres : de l'argile, du sable en verre, des attapulgités et bentonites, du marbre et des pierres ornementales, du gravier...

Le secteur minier contribue pour une part importante dans le développement économique du pays.

Le Togo est le troisième producteur de phosphate en Afrique subsaharienne. L'exportation du phosphate dont la production est estimée à environ 2,5MT en 2002 avec des réserves exploitables de 60MT était considérée comme "le poumon de l'économie togolaise". Elle participe pour environ à 40% des recettes d'exportation du pays.

En ce qui concerne le calcaire/clinker, sa part dans les exportations togolaises est passée de 2,7% (soit une valeur 4055 millions de F CFA) en 1998 à 40,8% (soit 57400 millions de F

CFA) en 2006. Le clinker et le ciment représentent aujourd'hui le premier produit d'exportation du Togo.

II – LES CONDITIONS D'EXTRACTION DES RESSOURCES NATURELLES : LE CAS DES PHOSPHATES

La loi N° 96-004/PR du 26 février 1996 portant code minier du [Togo](#) dispose, en effet, en son [article](#) 35 que " le détenteur d'un titre minier, évitera au maximum tout impact préjudiciable à l'environnement, notamment la pollution de la terre, de l'atmosphère, des eaux et le dommage ou la destruction de la flore ou de la faune".

L'article 59 de la loi-cadre sur l'environnement actualise et renforce cette disposition en soulignant que "les opérations minières ou de carrières doivent être conduites de manière à assurer l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Les entreprises doivent mener leurs travaux à l'aide des techniques confirmées de l'industrie minière et prendre les mesures nécessaires à la prévention de la pollution de l'environnement, au traitement des déchets et à la préservation du [patrimoine](#) forestier, faunique, halieutique et des ressources en eaux"

Ainsi, les sociétés extractives devraient restaurer les sites avant de les rétrocéder aux propriétaires terriens. Malheureusement, aucune rétrocession n'a été faite jusqu'à ce jour car aucun plan d'aménagement global servant à une politique de réhabilitation des terres n'a été entrepris. Cette situation justifie l'insécurité foncière. A cela, le paysan exproprié et aigri se comporte en farouche adversaire face aux maigres réalisations des sociétés extractives (Djangbédja, 2011).

Les conditions d'extraction suivent un certain nombre de procédures à savoir :

- l'occupation du terrain suite aux travaux techniques de layonnage et de bornage des parcelles
- l'établissement des plans parcellaires avec les noms des propriétaires
- l'établissement d'un PV d'entente et l'indemnisation des terrains et des cultures selon les tarifs établis ; il faut signaler que de 1961 à 1993 le contrat prévoit 2000FCFA/ha/trimestre et le vent de la démocratie aidant ce tarif est passé à 7500FCFA/ha/trimestre. Malheureusement, en dépit de ce tarif très insignifiant, les sociétés accusent du retard dans le paiement de ces maigres indemnités.
- le déplacement des villages au fur et à mesure que progressent les fronts d'exploitation et les habitants concernés sont avertis cinq (5) ans avant que le front n'atteigne les villages

Les opérations de déplacement englobent la distribution des lots, la mise à disposition de matériaux de construction, le paiement en espèces de 10% du coût de reconstruction et le paiement en fin des travaux du solde contrat

- le transfert d'un village à un nouvel emplacement si l'exploitation atteindra les habitants dans un délai de deux (2) ans ; il est précédé:
 - d'une étude technique (inventaire habitats, coût, choix du nouvel emplacement, établissement du plan parcellaire, de lotissement et « d'urbanisation » du nouvel emplacement)
 - d'une procédure administrative (réunion d'information entre responsables miniers, population et chefs traditionnels; établissement d'un PV d'accord amiable; lettre de la société au préfet précisant le lieu de réinstallation et la date de démarrage des opérations de déplacement)

Une fois ces différentes conditions réunies, la société est alors en mesure de procéder à l'exploitation et à l'extraction du minerai.

III – LES PROBLÈMES LIÉS À L'EXTRACTION DES MINÉRAIS DE PHOSPHATE ET DE CALCAIRE

Malgré leur contribution importante dans l'économie du pays, l'exploitation et l'extraction des minerais de phosphate et de calcaire au Sud Togo ont des impacts considérables sur l'environnement à cause des rejets incontrôlés des effluents et des émissions de gaz et de poussières. Le Togo ne dispose d'aucun centre de traitement de déchets et la plupart de ces déchets sont directement déversés dans la mer.

Le [Togo](#) a, par ailleurs, été accepté comme pays candidat à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en Octobre 2010. Interrogée depuis le secrétariat international de l'ITIE à Oslo en Norvège, la directrice régionale en charge des pays francophones d'Afrique de l'Ouest déclare que l'acceptation du Togo dans ce processus est porteuse d'espoir pour les populations des zones minières. *“Le gouvernement doit engager un dialogue avec les communautés et la société civile en général pour régler les problèmes liés à l'exploitation minière afin que cette dernière profite à tous,”* souligne Marie-Ange Kalenga.

A – Impacts sur l'environnement

La pollution de l'environnement immédiat des sites d'exploitation est aussi un problème consécutif à la production des phosphates et des calcaires au Togo.

1 – Dégradation de la flore et de la faune (photo n° 1)

L'ouverture des chantiers d'exploitation s'accompagne d'un abattage abusif et anarchique des arbres. Ce déboisement massif est en partie à l'origine de la disparition du couvert végétal pourtant nécessaire à la survie des populations des zones exploitées. Les sols ont un profil perturbé et leur érosion par les eaux de ruissellement montre qu'ils sont infertiles à l'agriculture. On note une grave pénurie des terres pour l'habitat et l'agriculture.



Photo n° 1 : Abattage abusif des arbres et dégradation de la faune et de la flore

2 – Destruction du relief (photo n°2)

Par ailleurs, les populations riveraines assistent impuissantes à la destruction du relief de leur cadre de vie. Des collines et plateaux artificiels sont formés suite à l'accumulation des mottes de morts-terrains, formant ainsi des buttes géantes accolées avec des vallées géantes occupées par des étangs artificiels. Ces derniers constituent des gîtes privilégiés pour des poissons (silures, carpes...), de caïmans et de crocodiles.



Photo n° 2 : Destruction du relief dans le secteur de Hahotoé -Kpogamé

3 – Dégradation des eaux marines

Les eaux usées de l'usine de traitement déversées directement dans la mer à Goumou-Kopé polluent l'océan en une couleur jaunâtre liée à la toxicité de l'océan par des métaux lourds.

4 – Pollution de l'air et des sols (photos n° 3 & 4)

En dehors de la pollution marine, les effluents liquides, solides ainsi que les poussières issus du traitement posent de sérieux problèmes environnementaux tels que, la pollution de l'air, de l'eau des puits et des sols. La photo en bas à gauche montre le rejet de gaz par la cheminée de l'usine à Tabligbo et celle de droite de l'usine à Kpémé.



Par ailleurs, les déchargements du clinker dans la zone portuaire pose d'énormes problèmes respiratoires aux riverains.

5 – Comportements sociaux

Parmi les impacts de l'exploitation des phosphates sur l'homme, on peut mentionner :

- l'insécurité alimentaire
- le manque d'emploi
- la destruction de l'habitat
- l'émigration des jeunes avec pour conséquence le mariage précoce et la prostitution
- l'alcoolisme des jeunes hommes et surtout le vol

Toutes les formes de pollution sont à l'origine de certaines maladies liées aux métaux lourds (F, Cd, Cr, Cu, Ni, V, Zn etc....) contenus dans les déchets des phosphates et de calcaire.

B - Impacts sur la santé

Les populations vivant dans les zones minières souffrent inexorablement de l'exploitation des minerais. Les travaux de Gnandi et al. (2007) sur la zone de Kpémé, ont montré que les eaux de surface (surtout la [mer](#)), les eaux sous terraines (puits) et les poissons marins sont contaminés par le fluor. Le fait que la concentration augmente au fur et à mesure que l'on s'approche de l'exutoire des déchets miniers et de l'usine, montre que les activités minières sont source de contamination. Les populations riveraines subissent chaque jour l'assaut meurtrier de cette énorme masse poussiéreuse qui se répand dans les casseroles et autres ustensiles entraînant de graves problèmes de santé. Parmi ces maladies, on peut citer :

- la fluorose dentaire « *maladie de la dent d'or* » (photos 5 & 6) et dont l'étape supérieure est la fluorose osseuse est causée par le fluor. Le minerai phosphaté

contient 4% de fluor incorporé dans la structure du minéral. Les concentrations du fluor dans l'eau de mer sont de 1,86-35,25mg/l, de 0,2 à 6,05mg/l dans les eaux des puits et de 2 à 4,5mg/kg dans les poissons alors que la norme OMS est inférieure à 1,5mg/kg (Gnandi et al. 2007).



Photos 5 & 6 : Divers stades de fluorose dentaire chez les enfants à l'EPP de Séwatsricopé (Kpémé)

- maladies pulmonaires et affections respiratoires aiguës
- maux d'yeux
- maladies diarrhéiques

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

1 – Sur le plan institutionnel

- définir un cadre de concertations entre le gouvernement, les partenaires au développement, les ONGs, les instituts de recherche et les universités pour renforcer la réglementation environnementale appliquée aux industries
- mise en place d'un fonds de réhabilitation et de restauration des sites miniers, alimenté par les opérateurs et géré de façon autonome avec la participation des communautés locales ; ce fond servira à financer les projets de ces communautés
- mise en place des plans de développement communautaires dans les zones minières ; les ressources minérales étant non renouvelables, leur exploitation doit être compensée par une stratégie de durabilité afin de générer des revenus socio-économiques à long terme au profit des communautés locales

2 – Sur le plan environnemental

- appliquer les textes réglementant le rejet des déchets industriels dans l'environnement (pouvoirs publics)
- améliorer les méthodes de gestion des déchets en utilisant les systèmes appropriés de traitement des effluents avant leur rejet (compagnies extractives)
- réduire l'émission de certains gaz en traitant au préalable les déchets à incinérer
- Reprendre les opérations de terrassement abandonnées ou parfaire les opérations de remblayage des nouvelles carrières
- Distribuer les terres aux ayants droit après leur réhabilitation
- sensibiliser les populations riveraines des zones polluées à protéger les puits et nourritures contre les poussières

- Tenir compte de la dynamique naturelle et privilégier la reconstitution naturelle du paysage
- Stabiliser les berges des mares afin de réduire leur envasement, conséquence du ravinement des versants

3 – Sur le plan agricole

- Améliorer les conditions de vie par la création d'associations de femmes et d'hommes par le financement d'activités agricoles
- Valoriser de façon moderne les vallées alluviales du Haho et du Zio (riziculture) et faciliter le drainage des cours d'eau
- Fertiliser les sols et valoriser ou inciter les cultures maraîchères
- Promouvoir l'agroforesterie en plantant des arbres autour des mares et à reboiser systématiquement les pentes nues

4 – Sur le plan de l'élevage

- Favoriser la pratique de la pisciculture dans les mares riches en silures, carpes, tortues, grenouilles, caïmans, crocodiles etc.

4 – Sur le plan social

- Impliquer les autorités locales dans la recherche de solutions aux problèmes sociaux
- Construire des châteaux d'eau avec extension des fontaines,
- Construire un hôpital équipé
- Aménager les artères des villages et améliorer l'électrification

